



Remplacement de fenetres en double vitrage

Par **LARREY**, le **19/08/2008** à **13:56**

Le 19 Aout 2008
Bonjour,
Voilà plus de 10 ans j'ai acheté 3 fenêtres double vitrage et une porte à la Société LAPEYRE, le coût de ces matériaux étant élevé, je n'ai pu les mettre en place tout de suite.
Après 2 ou 3 ans ces fenêtres et cette porte ont été installées, mais il s'avère que par grosse chaleur un liquide coule de l'entourage des vitres, ainsi que sur les joints de la porte sur les montants, et bien évidemment sur le long des murs sur lesquels elle sont posées, ainsi que sur le revêtement qui se trouve au sol.
J'ai demandé à la société LAPEYRE ce qu'il pouvait faire, la société ne peut rien faire car ces fenêtres ont maintenant plus de 10 ans. Il reconnaisse que c'est un défaut de fabrication.
Ce que je trouve abérrent, c'est qu'à la suite de cet achat, je n'ai reçu de la Société LAPEYRE aucun courrier me demandant de retourner les produits pour corriger le défaut de fabrication, cette société nationale est aussi connue que les constructeurs automobiles, qui eux rappellent leurs clients quant il y a défaut de fabrication.
La société LAPEYRE m'envoie vers un artisan en province qui n'a aucun rapport avec elle qui me demande 90 euros par vantail, possédant 3 fenêtres à 2 vantaux ce qui me fait un coût de 540 euros pour les trois fenêtres sans compter la porte.
Je vous demande ce que je peux faire pour obtenir la réparation gratuite de ces fenêtres, après lettre recommandée au siège social, la réponse est négative.
Merci par avance de votre réponse.
Salutations.
Marie